

**DELIBERATION N° 18/395 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT APPROBATION DU PROJET DE COORDINATION DE LA MISSION DE
DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE
EN CORSE POUR L'ANNEE 2018 ET AFFECTATION
DE CREDITS AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION A RINASCITA**

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à Mme Marie SIMEONI
M. François ORLANDI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

- VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la demande de financement du bénéficiaire, le « CPIE A Rinascita », du 7 septembre 2018 relative à la coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Corse.
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

CONSIDERANT la nécessité de tout mettre en œuvre pour impulser une dynamique territoriale en matière de CST2I,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en considération la CST2I mais également la culture de l'innovation et la culture de l'entrepreneuriat,

CONSIDERANT la nécessité de s'inscrire dans la politique nationale, euro-méditerranéenne et internationale de la CST2I,

APRES avoir accepté de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence en délais abrégés,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse ci-annexé intitulé « **Projet de coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Corse pour l'année 2018** ».

ARTICLE 2 :

APPROUVE l'affectation de **208 329 €** au profit de l'association CPIE A Rinascita pour la « **coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Corse pour l'année 2018** » au titre du programme « N4119 – Diffusion CST2I » et du sous-programme « N4119C AED - Diffusion CST2I » du Budget primitif (BP) 2018.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'objectifs et de moyens.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (convention d'engagement, convention attributive de subvention, convention d'application, avenant...) relatives à la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de moyens précitée.

ARTICLE 5 :

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour la réalisation d'une évaluation et le cas échéant d'un audit des interventions de la Collectivité de Corse en faveur de ladite association, au vu notamment de l'ensemble des concours financiers dont elle a été bénéficiaire durant les derniers exercices.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 25 octobre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Guy Talamoni', written over the printed name.

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DU 26 OCTOBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROBATION DU PROJET DE COORDINATION DE LA
MISSION DE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE,
TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE EN CORSE POUR
L'ANNEE 2018 ET AFFECTATION DE CREDITS AU
BENEFICE DE L'ASSOCIATION A RINASCITA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2017 - 2022 (SESRI) adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC en date du 26 octobre 2017 prévoit dans le cadre de son orientation stratégique n° 2 « Soutenir un écosystème Recherche et Diffusion au service des humanités, de l'innovation, et de la compétitivité » une priorité en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation (CST2I) : « Construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la culture scientifique, technique, industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs » afin notamment :

- d'optimiser des actions du réseau territorial ;
- de valoriser la CST2I sur tout le territoire insulaire ;
- de s'engager dans la politique de CST2I.

Il s'agit ainsi d'impulser, sur la base d'une gouvernance partagée et multi acteurs, une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la CST2I auprès d'un large public.

Pour ce faire l'association CPIE A Rinascita a, depuis plusieurs années, mené une mission de mise en réseau des acteurs qui lui permet aujourd'hui de s'appuyer sur des partenaires solides avec lesquels elle peut programmer de nouvelles actions sur le territoire. Il convient donc aujourd'hui de pouvoir lui permettre de poursuivre et développer sa mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle et de l'Innovation pour l'année 2018.

Par conséquent, il s'agit de permettre dans le présent rapport l'affectation d'un montant total de **208 329 €** au profit de l'association CPIE A RINASCITA afin de poursuivre la mission de coordination de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle et de l'Innovation en Corse sur l'année 2018.

L'association CPIE A Rinascita souhaite ainsi, sur l'année 2018, s'engager dans de nouveaux projets et élargir ses partenariats stratégiques. Au-delà des actions phares qui ont été menées chaque année, le bénéficiaire a pour objectif de créer de nouvelles passerelles euro-méditerranéennes. Pour ce faire plusieurs actions, à destination des scolaires, jeunes, familles, étudiants, professeurs, grand public ou bien encore professionnels, sont envisagées :

- Création de passerelles euro-méditerranéennes avec des acteurs de pays étrangers.

L'association CPIE A Rinascita souhaite tout d'abord se rapprocher de la

coordination Sarde la « Festa di a Scienza » qui gère aujourd'hui une mission identique à la leur, à savoir une diffusion de la Culture scientifique en Sardaigne.

L'association travaille également depuis plus d'un an avec l'Université de Liège (en Belgique) pour créer des passerelles entre acteurs scientifiques, scolaires et universitaires.

Enfin, dans le cadre du développement d'actions conjointes euro-méditerranéennes de la CST2I, l'association CPIE A Rinascita souhaite favoriser les échanges de pratiques et les collaborations sur des actions spécifiques telles que les « trophées scientifiques de Corse » ou bien encore la programmation d'un forum euro-méditerranéen.

- Développement d'un outil numérique commun tel qu'Échoscience

L'association CPIE A Rinascita a pour projet de développer de nouveaux outils numériques tels qu'Échoscience. Ce portail numérique en ligne des actualités scientifiques régionales permettra aux acteurs du réseau Corse de la CST2I de bénéficier d'un service gratuit de promotion de leurs actualités. Ce nouvel outil sera interconnecté avec des régions du continent et facilitera les échanges entre les acteurs de différents réseaux nationaux.

- Développement et participation à la création d'un Système d'échange local

Toujours dans l'optique de proposer de nouveaux services aux acteurs de notre île, le CPIE A Rinascita développera et participera à la création d'un « Sel (Système d'échange local) » avec une quinzaine d'acteurs de la CST2I. Le projet SEL C'est dans l'air reposera sur un système d'échange d'exposition et d'outils de médiation. Il permettra de disposer d'un catalogue d'outils itinérants, accessibles et gratuits tout en s'appuyant sur le développement d'une plateforme d'échange numérique. Les membres qui mettront à disposition ou emprunteront des expositions/outils, gagneront ou utiliseront des crédits. Le Sel élargit donc les possibilités d'échanges puisque contrairement au troc, le « Séliste » n'est pas tenu de rendre à celui dont il reçoit.

- Accompagnement et déploiement du nouveau projet Académique concernant l'E3D

Le CPIE A Rinascita sera partie prenante dans l'accompagnement et le déploiement du nouveau projet Académique concernant l'E3D. En partenariat depuis plus de 6 ans avec l'Académie de Corse, l'association participera au déploiement de la labélisation E3D des établissements scolaires de Corse. Son rôle consistera à proposer aux établissements labélisés au niveau 1, des journées de formations, animations et accompagnement sur une thématique du développement durable. Ces journées pourront être organisées par le réseau des acteurs de la CST2I en fonction de la thématique choisie ou bien par la tête de réseau de la CST2I.

- Cycle de conférence scientifique

L'association poursuivra également le cycle de conférence scientifique qu'elle a mis en place depuis plus d'un an dans le centre Corse, à Corti, avec des intervenants scientifiques et techniques.

- Accompagnement du FABLAB de Corti

En lien avec le numérique, l'association C PIE A Rinascita accompagnera le FABLAB de Corti dans la promotion de l'innovation numérique et du « do it yourself » afin de sensibiliser les scolaires à ces nouveaux outils. Leur approche sera de vulgariser l'utilisation d'outils numériques de haute technologie (découpeuse laser, fraiseuse numérique, imprimante 3D) en s'appuyant sur des projets de développement durable.

- Développement d'œuvres artistiques support d'actualités scientifiques

Toujours en lien avec le FABLAB de Corti et en partenariat avec Universcience, le C PIE A Rinascita a pour projet de développer des œuvres artistiques qui seront des supports d'actualités scientifiques. En effet, la Cité des Sciences de Paris a mis à disposition de la structure des articles, photos, vidéos qu'elle peut utiliser dans un cadre réglementé afin d'attirer le grand public vers des actualités scientifiques pertinentes et vérifiées. L'œuvre d'art, support de ces actualités, permettra alors de renforcer l'attraction du public vers les lieux qui auront été choisis pour les y implanter. En effet, l'association propose de faire une année test avec la commune de Corti afin de créer, grâce à ces outils, un chemin d'actualités scientifiques dans la ville. Ainsi, habitants, étudiants et touristes pourront se promener et découvrir la « Science » en ville. Les actualités seront ensuite mises à jour tous les mois.

L'ensemble de ces actions répond ainsi à la nécessité de créer une culture scientifique forte et ouverte sur la Méditerranée, pour que le citoyen ait accès à des connaissances scientifiques solides, vérifiables et abordables.

Plus spécifiquement, l'action de l'association C PIE A Rinascita répond à la nécessité de créer un réseau d'acteurs corses et méditerranéens de la CST2I, pour permettre au public urbain ou rural d'avoir accès à des informations scientifiques récentes en lien avec le territoire.

Pour la bonne réalisation de cette mission, l'association C PIE A RINASCITA sollicite un soutien financier pour un montant total de **208 329 €**, tel que précisé dans le tableau financier joint à la convention (annexe 1).

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse :

1- D'approuver le présent rapport « Projet de coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation en Corse pour l'année 2018 ».

2- D'approuver l'affectation de 208 329 € au profit de l'association C PIE A RINASCITA pour la « Coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation en Corse pour l'année 2018 ».

3- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'objectifs et de moyens (cf. annexe 2 projet de convention).

4- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (convention d'engagement, convention attributive de

subvention, convention d'application, avenant...) relatives à la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de moyen précitée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**Cullettività di Corsica
Collectivité de Corse**

XX/XX/XX/XX/

Convention XX XX XX XX

Exercice d'origine : **BP 2018**
Chapitre : **932**
Fonction : **23**
Article : **65 748**
Programme : **N 4119C AED**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE
« COORDINATION DE LA MISSION DE DIFFUSION DE LA CULTURE
SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE, INDUSTRIELLE ET DE L'INNOVATION EN CORSE
POUR L'ANNEE 2018 »**

ENTRE

La COLLECTIVITÉ de CORSE, Hôtel de la Collectivité de Corse – 22 Cours Grandval –
BP 215 – Ajacciu cedex 1, représentée par
Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,

D'une part,

ET

L'Association CPIE Corte Centre Corse « A RINASCITA » - 7, rue du Colonel Feracci –
20250 CORTI (N° SIRET : 443 647 862 000 20) représentée par
Monsieur Antoine FERACCI, son Président,

D'autre part,

- VU le Code Général des Collectivité territoriales et son Article L.4424-3, qui confèrent à la Collectivité de Corse des prérogatives uniques en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche « La Collectivité de Corse peut, par délibération de l'Assemblée, organiser ses propres actions complémentaires d'enseignement supérieur et de recherche sans préjudice des compétences de l'État en matière d'homologation des titres et diplômes. Elle passe à cette fin des conventions avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche »,
- VU Le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,
- VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU la délibération n° 18/140 AC du 30 mai 2018 de l'Assemblée de Corse portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU la demande de financement du bénéficiaire, l'association « CPIE A RINASCITA », du 7 septembre 2018 relative à la coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Corse,
- VU la délibération N° XX/XX AC de l'Assemblée de Corse du XX 2018 approuvant l'affectation de crédits relatifs au projet de coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation en Corse.
- VU les pièces constitutives du dossier,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule :

La Collectivité de Corse souhaite poursuivre son engagement dans une démarche en faveur du développement de la diffusion de la culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation en Corse afin de la rendre accessible au grand public et de faire de la culture scientifique un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

L'objectif est ainsi de permettre à l'association CPIE A Rinascita de continuer le développement de sa mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'innovation en Corse afin de pouvoir élargir le réseau d'acteurs locaux et méditerranéens de la CST2I et renforcer la visibilité de ce domaine culturel et scientifique à un niveau euro-méditerranéen.

Article 1^{er}, Objet de la convention

Par la présente convention, l'association CPIE A RINASCITA s'engage, pour l'année 2018, à poursuivre et développer sa mission de diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation à travers l'élargissement de partenariats stratégiques et la mise en place de nouveaux projets tels que :

- création de passerelles euro-méditerranéennes avec des acteurs de pays étrangers ;
- développement d'un outil numérique commun tel qu'Échoscience ;
- développement et participation à la création d'un Système d'échange local ;
- accompagnement et déploiement du nouveau Projet Académique concernant l'E3D,
- cycle de conférence scientifique ;
- accompagnement du FABLAB de Corti ;
- développement d'œuvres artistiques support d'actualités scientifiques.

Article 2, Durée de la convention

Le projet concerne l'année 2018. La date limite de validité de la présente convention est arrêtée au 30 juin 2020.

Article 3, Condition de détermination du coût du dispositif

Le coût total estimé éligible de ce projet sous l'intitulé « **COORDINATION DE LA MISSION DE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE, INDUSTRIELLE ET DE L'INNOVATION EN CORSE** », est de **231 477,00 €** (deux cent trente et un mille quatre cent soixante-dix-sept euros), conformément au budget prévisionnel détaillé dans l'annexe jointe à la présente convention.

Article 4, Condition de détermination de la contribution financière

La Collectivité de Corse contribue financièrement pour un montant total de **208 329,00 €** (deux cent huit mille trois cent vingt-neuf euros).

La subvention est imputée sur les crédits programmes suivants :

Exercice d'origine : **BP 2018**

Chapitre : **932**

Fonction : **23**

Article : **65 748**

Programme : **N 4119C AED**

Article 5, Modalité de versement de la contribution financière

La Collectivité de Corse verse 104 165,00 € (cent quatre mille cent soixante-cinq euros), soit 50 %, sur appel de fonds et attestation de début d'exécution (cf. modèle annexé à la présente convention).

Les acomptes suivants seront versés :

- au prorata des dépenses réalisées et après reconstitution du premier acompte, sur présentation d'un rapport intermédiaire d'exécution, accompagné d'un état récapitulatif intermédiaire des dépenses réalisées et payées, assorti des justificatifs de paiement (cf. modèle annexé à la présente convention),

- après les vérifications réalisées par les services de la Collectivité de Corse conformément à l'article 6, et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévues à l'article 12.

Le solde sera versé :

- au prorata des dépenses réalisées et après reconstitution du premier acompte, sur présentation d'un rapport final d'exécution, accompagné d'un état récapitulatif des dépenses réalisées et payées, assorti des justificatifs de paiement (cf. modèle annexé à la présente convention),
- après les vérifications réalisées par les services de la Collectivité de Corse conformément à l'article 6, et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévues à l'article 12.

La contribution financière sera créditée au compte de **Association Rinascita di u Vecchiu Corti** selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués :

à l'ordre de	:	ASS RINASCITA DI U VECCHIU CORTI
Banque	:	CRÉDIT AGRICOLE DE LA CORSE
R.I.B.	:	12 006 00040 40 011 348 010 54
N° SIRET	:	443 647 862 000 20

Article 6, Les justificatifs

L'association CPIE A Rinascita sera tenue de rappeler dans chaque rapport intermédiaire et dans son rapport final d'exécution (annexes 2 et 3).

- Des éléments de contexte :

- descriptif du projet ;
- objectif(s) poursuivi(s) ;
- coût total ;
- plan de financement ;
- dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution.

- Des éléments de justification « physique » et financière » :

- descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant ;
- dates, événements importants et autres faits marquants de la période écoulée ;
- état récapitulatif intermédiaire ou final des dépenses acquittées, certifié par le comptable public ;
- contrats de travail, factures et autres justificatifs de paiement portés sur l'état récapitulatif des dépenses.

Le bénéficiaire devra présenter également un bilan argumenté.

Les justificatifs pourront être transmis jusqu'au 30 juin 2020 dernier délai.

Article 7, Les autres engagements

L'association A Rinascita s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice le compte financier agrégé ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

En cas de réalisation incomplète ou non conforme dans les délais impartis, le bénéficiaire doit en informer l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé réception.

La Collectivité de Corse peut émettre à l'encontre de l'association CPIE A Rinascita un titre de recette d'un montant égal à celui de la subvention demandée, ou à celui du trop-perçu, après examen des justificatifs présentés et après avoir entendu préalablement ses représentants.

La Collectivité de Corse en informera l'association CPIE A Rinascita par lettre recommandée avec accusé réception.

Article 8, L'évaluation à mi-parcours

L'association CPIE A Rinascita s'engage à fournir durant la période considérée un bilan d'ensemble intermédiaire, qualitatif et quantitatif, de mise en œuvre du projet objet de la présente convention.

Ainsi la Collectivité de Corse et l'association CPIE A Rinascita procéderont conjointement à l'évaluation à mi-parcours des conditions de réalisation du dispositif.

Cette évaluation à mi-parcours sera un élément indispensable à toute amélioration et définition du dispositif de soutien ultérieur.

Article 9, L'évaluation en fin de dispositif

Le bénéficiaire s'engage également à fournir au moins trois mois avant le terme de la présente convention, c'est-à-dire au 30 mars 2020, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de mise en œuvre du présent dispositif.

Ainsi l'administration procèdera conjointement avec l'association CPIE A Rinascita à l'évaluation des conditions de réalisation du présent dispositif.

Article 10, Le contrôle

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration.

L'association CPIE A Rinascita s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre du contrôle.

Article 11, Le renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation et le cas échéant, à la réalisation du contrôle.

Article 12, L'avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Collectivité de Corse et l'Association CPIE A Rinascita.

La demande de modification de la présente convention doit être réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle importe.

Dans un délai de deux mois suivants, l'envoi de cette demande, la Collectivité de Corse peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'absence de réponse dans ce délai vaut rejet de la demande.

Article 13, La communication

L'association CPIE A Rinascita s'engage à faire systématiquement mention de la participation financière de la Collectivité de Corse auprès du public concerné, dans toute communication qu'il serait amené à réaliser (y compris par voie de presse et des médias), ainsi que dans toute interview ou reportage qu'il serait conduit à accorder.

Article 14, La résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 15, Le recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Bastia.

La présente convention est établie en quatre exemplaires originaux,

CORTI, le

AIACCIU, le

Le Président de l'Association
A RINASCITA
U Presidente

Le Président du Conseil Exécutif de
U Presidente

Antoine FERACCI

Gilles SIMEONI

ANNEXE 1 « Budget prévisionnel de l'action »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Charges directes affectées à l'action			
60 - Achats		70 - vente de marchandises, produits finis, prestations de service	
Prestations de services :	17 000€		
Achats Matières et fournitures :	7000 €		
Autres fournitures :	16 500€	74 - Subventions	
61 - Services extérieurs		Etat	
Entretien et réparation	9 500€	Collectivité de Corse (Services, Agences et Offices)	208 329€
Location mobilières et immobilières :	16500€	Conseil Général :	
Assurances	2900€	2A :	
Documentation :	200€	2B :	
Divers :		Communes ou Intercommunalité	
62 - Autres services extérieurs		Autres établissements publics	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8500€	Aides privées	
Publicité, publication	5000€	L'Agence de Service et de paiement (ex CNASEA- Emplois aidés)	
Déplacements, missions	13500€	Dont cotisations, dons manuels, ou legs	
Services, bancaires, autres	5400€		
63- Impôts et taxes		76 - Produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Autofinancement	23 148€
64 - charges de personnel			
Rémunération des personnels	129 477€		
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65- autres charges de gestion courante			
66 - charges financières			
67 - charges exceptionnelles			
68 - dotation aux amortissements		78 - reports (ressources non utilisées d'opérations antérieurs	
Charges indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
Total des charges		Total des produits	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Produits indirects	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Bénévolat prestations en nature, dons en nature, etc...	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL DES CHARGES	231 477€	TOTAL DES PRODUITS	231 477€

ANNEXE 2 « Rapport intermédiaire »



DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE

DIRECTION ADJOINTE EN CHARGE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

**RAPPORT INTERMÉDIAIRE D'EXÉCUTION DU
PROJET**

Date du rapport :

INTITULÉ DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DÉLIBÉRATION :

N° ARRÊTÉ/CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à..... le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

Cette demande est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Collectivité de Corse
Direction de l'Éducation de l'Enseignement et de la Recherche
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

SOMMAIRE

- 1) Descriptif du projet
- 2) Objectif(s) poursuivi(s)
- 3) Coût total
- 4) Plan de financement (CDC-Autofinancement-Autres)
- 5) Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution
- 6) Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
 - les dates ;
 - les événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- 7) État récapitulatif intermédiaire des dépenses acquittées (voir tableau ci-après)
- 8) Factures et autres justificatifs de paiement

Cachet, dates, nom, prénom et signatures
Responsable du projet (nom prénom tel fax e-mail)

ÉTAT RÉCAPITULATIF INTERMÉDIAIRE DES DÉPENSES RÉALISÉES ET PAYÉES

Intitulé de la dépense par postes (identifiés dans la convention)	Factures		Date de facture	Montant HT	Montant TTC	Référence du document de confirmation du paiement (1)	Date du paiement
	Fournisseur ou prestataire de service	N° de facture					
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Total							

(1) Documents éventuels justifiant le paiement (mandat, ordre de paiement ou reçu d'acquiescement)

J'atteste sur l'honneur l'authenticité des informations mentionnées sur ce document.

Fait à..... le.....

Signature et cachet*

* de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes pour les entreprises privées (ou du trésorier pour les associations), du comptable public pour les maîtres d'ouvrage publics.

ANNEXE 3 « Rapport final »



DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE

DIRECTION ADJOINTE EN CHARGE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

RAPPORT FINAL D'EXÉCUTION DU PROJET

Date du rapport :

INTITULÉ DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DÉLIBÉRATION :

N° ARRÊTÉ/CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à..... le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

Cette demande est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Collectivité de Corse
Direction de l'Éducation de l'Enseignement et de la Recherche
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

SOMMAIRE

- 1) Descriptif du projet
- 2) Objectif(s) poursuivi(s)
- 3) Coût total
- 4) Plan de financement (CDC-Autofinancement-Autres)
- 5) Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution
- 6) Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
 - les dates,
 - les événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- 7) État récapitulatif intermédiaire des dépenses acquittées (voir tableau ci-après)
- 8) Factures et autres justificatifs de paiement

Cachet, dates, nom, prénom et signatures
Responsable du projet (nom prénom tel fax e-mail)

ÉTAT RÉCAPITULATIF INTERMÉDIAIRE DES DÉPENSES RÉALISÉES ET PAYÉES

Intitulé de la dépende par postes (identifiés dans la convention)	Factures		Date de facture	Montant HT	Montant TTC	Référence du document de confirmation du paiement (1)	Date du paiement
	Fournisseur ou prestataire de service	N° de facture					
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Total							

(1) Documents éventuels justifiant le paiement (mandat, ordre de paiement ou reçu d'acquiescement)

J'atteste sur l'honneur l'authenticité des informations mentionnées sur ce document.

Fait à..... le.....

Signature et cachet*

* de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes pour les entreprises privées (ou du trésorier pour les associations), du comptable public pour les maîtres d'ouvrage publics.



A RINASCITA

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
COURRIER ARRIVEE
LE 12/09/18
N° 598

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse
COLLECTIVITE DE CORSE

Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Diffusion scientifique et Sensibilisation à la Recherche et à l'Innovation
22 Cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Corte, le 7 septembre 2018

N/Ref.: AF/ BT 30263/LRAR 1A 155 571 538 5

Objet : Coordination de la mission de diffusion de la Culture Scientifique, l' technique et Industrielle en Corse

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous soumettons notre dossier concernant la continuité de notre mission de coordination de la Culture Scientifique, l' technique et Industrielle en Corse pour l'année 2018.

Conscient de la période transitoire que vit actuellement la Collectivité de Corse, suite à la fusion des trois collectivités, nous vous soumettons cette demande afin de poursuivre et développer sereinement nos missions de diffusion de la CSTI et éviter une période de suspension d'activité, qui comme nous vous l'avions écrit serait fatale à notre structure.

Ces missions de CSTI qui sont en adéquation avec le Schéma de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SESRI), auront pour objectifs d'élargir le réseau d'acteurs locaux et méditerranéens de la CSTI et de renforcer la visibilité de ce domaine culturel et scientifique à un niveau Euro-méditerranéen. Le travail avec le réseau local d'acteurs scientifiques insulaires permet d'objectiver de nouveaux défis pour les années à venir.

Ainsi nous sollicitons de votre haute bienveillance une aide financière s'élevant **208 329€ TTC** soit 90 % du budget total de l'opération, dû à la suppression de la subvention du Conseil Départemental de Haute-Corse.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT

CPIE Centre Corse - A Rinascita

7, rue du Colonel Feracci BP1 20250 CORTE - Tel. : 04 95 54 09 86 - Fax : 04 95 32 75 49 - contact@cpie-centrecorse.fr - www.cpie-centrecorse.fr
N°SIRET : 443 647 862 000 20 - APE : 9499Z

Union nationale des CPIE - Association reconnue d'utilité publique



A RINASCITA

Dans l'espoir que notre demande soit prise en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Président,



CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT

CPIE Centre Corse - A Rinascita
7, rue du Colonel Feracci BP1 20250 CORTE - Tél. : 04 95 54 09 86 - Fax : 04 95 32 75 49 - contact@cpie-centrecorse.fr - www.cpie-centrecorse.fr
N°SIRET : 443 647 862 000 20 - APE : 9499Z

Union nationale des CPIE - Association reconnue d'utilité publique

Accusé de réception

Objet	APPROBATION DU PROJET DE COORDINATION DE LA MISSION DE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE EN CORSE POUR L'ANNEE 2018 ET AFFECTATION DE CREDITS AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION A RINASCITA
Identifiant acte	02A-200076958-20181025-023136-AU
Identifiant interne	023136
Date de réception par la préfecture	9 novembre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	25 octobre 2018
Code nature de l'acte	6
Classification	8.1

[Fermer](#)